

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

N° d'ordre : DEL 17-04-2025

Objet de la délibération :

Approbation de l'opération de l'avant projet de travaux d'amélioration des réseaux pluvial face aux épisodes pluvieux exceptionnels

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Date de la convocation :

19/03/2025

Date de publication en ligne :

08/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Clarisse CHALARD, qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT. Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Daniel COQUELLE

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la Délibération du 17/02/2022 donnant délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement

Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Considérant que la Préfecture des Yvelines requière une délibération du Conseil Municipal autorisant spécifiquement l'approbation du projet ci-dessus,

VU la décision du maire 2025/05 du 03 mars 2025 relative à la demande d'une subvention de DSIL pour la réalisation de travaux réduisant la vulnérabilité du tissu urbain en cas de ruissellement pluvial.

VU l'appel à projet de la Préfecture des Yvelines en date du 10 mars 2025 pour la DSIL, ainsi que son guide d'instruction, et en particulier l'éligibilité des projets contribuant à accroître la résilience des infrastructures faces aux risques naturels et la prévention des inondations,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 18/03/2025,

Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le projet d'avant-projet de travaux pour la réalisation de travaux permettant la réduction de la vulnérabilité et la résilience du tissu urbain face aux épisodes pluvieux importants, pour un montant prévisionnel de 72 269 € HT soit 86 722,80 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget communal 2025.

Le Maire

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.